

— On lit dans l'Union du Mans, du 21 :
 « Hier matin, un cruel événement est venu jeter la désolation dans le 2.^e régiment de chasseurs qui tient garnison dans notre ville :
 « Le régiment était allé faire promener les chevaux sur la route du Mans à Angers. A deux kilomètres environ de Pontlieue, un des officiers, M. de Novital, soit qu'il fut emporté par son cheval, soit qu'il l'eut mis lui-même au grand galop, descendait ventre à terre une des côtes rapides qui se trouvent entre Pontlieue et Arnage. Comme il passait devant une des fermes qui bordent la route, une vache sortant tout à coup de cette ferme vint se jeter en courant devant son cheval ; les deux animaux culbutèrent l'un sur l'autre, et M. de Novital, lancé avec force de dessus sa monture, fit une chute affreuse. Quand on arriva près de lui il ne donnait plus signe de vie ; on pense qu'il aura été tué sur le coup. Son corps a été ramené au quartier dans une voiture.
 « M. de Novital était sous-lieutenant porte-étendard ; c'était un des plus jeunes officiers du 2.^e chasseurs. Il semble qu'une destinée fatale pèse sur sa famille ; son frère, qui était adjudant dans un régiment de la garde, s'est cassé dernièrement la jambe en tombant de cheval, et c'est également à la suite d'une chute de cheval qu'est mort M. de Novital, qui commandait le 2.^e chasseurs, avant M. le colonel Lepic. »

— Un voi important, dit la Gazette de Lyon, a été commis, dans la soirée du mardi, au bureau des nourrices, rue Saint-Jean, 8. Une jeune fille de quinze à seize ans, fille d'un ancien concierge de cette maison, connaissant par conséquent la distribution des appartements, s'introduisit dans la salle d'attente des nourrices, et parvint à se glisser, avant la fermeture du bureau, dans une pièce dépendant de l'appartement du directeur. Elle était munie de tous les engins usités en pareil cas.

Après le départ du directeur, elle se mit à l'œuvre, et crocheta un secrétaire d'où elle enleva une somme de 4,200 fr., de l'argenterie, une montre ; puis elle dévissa la serrure de la porte et sortit. Arrivée sur le palier, elle entendit des pas dans l'escalier. Craignant d'être rencontrée, elle gravit jusqu'aux combles, ouvrit un grenier, et se refugia sur les toits, où elle passa vraisemblablement la nuit.

Le matin, en entrant à son bureau, le directeur s'aperçut du vol dont il venait d'être victime, et s'empressa d'en avvertir la police. Les premiers soupçons se portèrent sur la coupable, qu'on se rappela avoir vu la veille mêlée avec les nourrices. Une visite faite chez ses parents apprit qu'elle avait un domicile séparé, rue du Bœuf. La police se transporta à ce domicile, et l'on constata que la personne soupçonnée n'était pas rentrée depuis la veille. Les recherches continuèrent.

Sur ces entrefaites, l'aventurière, se glissant de toit en toit, était arrivée à la maison qui fait l'angle de la place du Change. Il ne lui fut pas difficile de s'introduire par les mansardes dans les combles, d'atteindre l'escalier et de gagner la rue, puis le quai. Mais les agents de police n'avaient pas perdu de temps, et ils l'arrêtèrent au moment où elle allait prendre place dans un omnibus. On trouva en sa possession, et dissimulés dans les plis d'un parapluie tous les objets volés, ainsi que les instruments qui avaient servi à la préparation du crime.

Cette précoce et hardie voleuse a été mise immédiatement entre les mains de la justice.

— On lit dans la Presse :
 « Le testament de M. Gasnier contient un legs particulier très touchant. C'est honorer encore sa mémoire que de le faire connaître, et, du reste, l'histoire en est bonne à dire, en ce moment où de grandes probités sont souvent si indignement récompensées.

« Il y a plusieurs années, un garçon de recettes de M. Gasnier perdit, au moment de l'encaisser, un billet à ordre de 2,000 fr. Pendant qu'on se livrait aux premières recherches, une femme se présente chez M. Gasnier et lui remet l'effet de 2,000 fr., qu'elle avait trouvé sur la voie publique. M. Gasnier l'interroge sur sa position, et apprend d'elle qu'elle tient une petite boutique de librairie rue Louis-le-Grand, que ses affaires sont peu brillantes, qu'elle doit plusieurs termes, etc.

« M. Gasnier se rend aussitôt près du propriétaire de cette brave et malheureuse femme et paye tous les termes qu'elle devait. Beaucoup auraient cru avoir acquitté leur dette. M. Gasnier, lui, n'était pas de cet avis. Tous les ans, depuis cette époque, il faisait un don assez important à M.^{me}... et dans son testament il lui légua une RENTE DE SIX CENTS FRANCS !
 « Pouvoir enregistrer de pareils faits vaut mieux que tous les éloges possibles. »

— On sait qu'il est dangereux de s'abriter sous les arbres dont les cimes soutirent l'électricité du ciel. Il n'est pas moins imprudent de courir ou de marcher, parce que le mouvement, en divisant l'air, favorise la décharge électrique. Si on remplace l'arbre, on forme paratonnerre, et, pour conjurer le danger, il faut s'arrêter et se placer au besoin dans une position horizontale.

— Une tentative de meurtre suivie de suicide, a mis en émoi samedi le quartier Saint-Joseph à Charleroy ; une lingère M.^{me} E. M. vivait depuis quelques années séparée de son mari

dont le caractère irascible avait amené cette séparation et qui était cependant de retour au logis depuis quelques jours, non corrigé, paraît-il, car après avoir diné et dans un accès de colère, il saisit sa femme à la gorge d'une main et lui donna de l'autre un coup de poignard au sein ; le coup, heureusement, fut amorti par les baleines du corset. Croyant avoir tué sa femme M. E., se retira dans une autre place et se brula la cervelle. — M.^{me} E. M., légèrement blessée, a été emmenée chez une de ses amies.

— On vient de supprimer du budget des dépenses de la ville de Bruxelles, la somme de 700 francs y portée pour payer les sonneurs de la cloche de retraite. M. de Brouckere a supposé, avec grande raison, que cette sonnerie n'était plus de mode dans une ville comme Bruxelles.

— On écrit de Corte (Corse), le 5 octobre :
 Luporsi est l'individu le plus mal famé de Piétricaggio ; son caractère violent le fait redouter de tous. Il a cinquante ans, la justice lui a déjà demandé compte de dix accusations criminelles ou civiles ; il a passé une partie de sa vie dans les prisons ou dans les maquis. Il y a quinze jours, et sur un motif futile, une discussion s'éleva en plein jour, et sur la place de Piétricaggio, entre Luporsi et un jeune homme, Lanfranchi. Luporsi, armé d'un pistolet, tourne son adversaire et fait feu sur lui lâchement par derrière, à bout portant. Lanfranchi tombe mortellement blessé.

Le meurtrier, en présence d'une partie de la population qui reste impassible et qui ne songe pas à l'inquiéter, rentre chez lui, prend un fusil à deux coups, garnit sa cartousière, recharge son pistolet et regagne la campagne.

Revenu bandit, Luporsi était un grave sujet d'inquiétude pour le pays ; il professait plus de haines que de sympathies et une fois hors la loi, il était à craindre qu'il se laissât aller à tous ses instincts de férocité. Sa famille a laissé un terrible renom ; il a eu quatre frères : l'un est au bague, deux autres sont morts assassinés probablement par de justes représailles ; le quatrième seul, par exception, est mort dans son lit. Il a deux fils : l'un veille pour son père et ne contribue pas peu à entretenir les craintes de la population ; l'autre a déjà réglé son compte avec les hommes, il est aux galères pour avoir assassiné, il y a un an, un homme et une femme.

Il était donc du devoir de la gendarmerie d'exercer tout aussitôt une active surveillance et de ne pas laisser Luporsi se signaler par de nouveaux crimes. La brigade de Perelle, commandée par le maréchal des logis Kilmann, prend, elle aussi, la compagnie ; elle se partage et fait comme le bandit, elle se cache, se blottit, s'embusque, couche dans les maquis et guette en silence, de jour comme de nuit.

Tout le pays est muet comme lorsqu'un événement mystérieux se prépare, les travailleurs évitent d'aller aux champs, ceux qui se rencontrent ne s'abordent pas, ne se parlent pas, et si quelques personnes circulent d'un air en apparence déguisé, si vous entendez quelques bergers élever la voix plus que de raison et avec une certaine affection en s'adressant à leurs troupeaux et à leurs chiens, c'est que les uns sont les espions de Luporsi et les autres les intelligences des gendarmes. Au milieu du calme des champs et de l'obscurité de la nuit ces voix qui se croisent, ces mots en apparence insignifiants, ces couplets dont le sens échappe, sont autant d'avertissements pour le malfaiteur et pour ceux qui le cherchent.

Quatre jours après la prise d'armes de Luporsi, un orage éclate, la nuit se fait obscure, la pluie tombe à torrents ; le bandit se dit que, par ce temps affreux, la gendarmerie ne saurait être à son poste : il se dirige vers le village pour aller aux nouvelles, voir ses amis et relâcher ses provisions. Il cherche son chemin à tâtons, marche lentement, les pieds nus, plus confiant à mesure que le bruit de l'eau qui ruiselle et du tonnerre qui gronde domine le bruit de ses pas. Les éclairs lui indiquent par moment la route. Il approche du village, il n'est pas loin des premières maisons, lorsqu'il sent deux bras qui le saisissent, et deux voix font entendre tout bas à ses oreilles cette formule qui tient sa place dans l'histoire du banditisme : « Arrête au nom de la loi ! » Deux gendarmes, Salicotti et Leca, postés à l'entrée du village, blotis derrière un bouquet d'arbres, n'avaient pas été chassés par l'orage ; ils veillaient et cherchaient à travers les ombres. Un éclair leur montre à quelques pas d'eux un homme armé qui s'avance. Après eux et leurs camarades, Luporsi seul peut être dehors par une nuit pareille ; ils quittent leur cachette, s'avancent, puis, lorsqu'ils devinent cet homme à leur portée, ils s'élancent et l'arrêtent. La lutte est terrible, le bandit est d'une vigueur incomparable, il se débat avec rage ; les deux gendarmes s'accrochent à lui, luttent avec lui, le désarment et s'en rendent maîtres.

Luporsi, sous bonne escorte, a été remis le lendemain à la justice criminelle de Corte.

— Le Salut public de Lyon raconte le fait suivant :

« Il y a deux mois environ, un notaire de notre ville achetait à la vente du mobilier d'un ancien employé de l'octroi, tombé dans la misère, un secrétaire dont il n'avait certes pas besoin ; mais cet achat, il le faisait pour rendre service au malheureux employé qu'il avait connu et protégé. Depuis l'époque de son acquisition, le

notaire ne s'occupait plus du meuble, qu'il avait relégué dans son étude, lorsque, jeudi dernier, son petit clerc, en y casant des papiers, fit jouer sans s'en douter un ressort imperceptible qui mit à découvert une cachette où gisait dument, emmailloté de étiquetée une somme de deux mille francs et ont mille en or et mille en billets de banque. Le notaire, prévenu de ce fait, envoya quérir le vendeur et lui remit la somme, que ce dernier avoua n'avoir jamais placée dans la cachette du secrétaire, par la bonne raison qu'il ne s'était jamais vu à la tête d'une semblable fortune.

Or, comme il avait acquis lui-même le meuble dans une vente publique, il est à présumer que le précédent propriétaire l'avait ainsi doublé de beaux et de bons billets de banque, et qu'il était mort emportant avec lui le secret de son trésor.

L'ex-employé a grassement récompensé le petit clerc et s'en est allé remerciant le notaire et les hasards des ventes à l'enchère.

— Nous lisons dans l'Echo de Périquer du 22 qui, on le sait, s'est fait une spécialité de la découverte de tous les inconvenients de la crinoline, ce compte-rendu dramatique des infortunes d'une belle voyageuse trop abondamment pourvue de ce nouvel engin de la mode.

« Un événement qui a fallu devenir tragique a beaucoup ému, puis fort égayé, mardi dernier, les voyageurs de la voiture de Bergerac. On se trouvait près de cette ville non loin de Pombonne, lorsqu'une jeune dame, qui avait toutes les peines du monde à prendre place dans le coupé à cause de l'ampleur de sa crinoline, demanda à descendre, étant arrivée à sa destination. Le conducteur s'empressa d'ouvrir la portière, et on parvint tant bien que mal à

l'aide du postillon et d'un voyageur de l'impériale, à livrer passage à cette dame et à ses ballons.

« Mais au moment où, d'un bon léger, elle allait quitter le marche-pied, survint un vent follet qui s'éleva en tourbillonnant et qui emporta l'infortunée dans les airs. Nous prions nos lecteurs de garder leur sérieux et de ne pas croire à une plaisanterie. Qu'on juge de la stupefaction des témoins de cette scène. Tous les voyageurs descendirent, mais ils durent se borner à suivre les caprices du tourbillon et à faire des vœux pour le salut de leur compagne de route, qui ressemblait assez à un aérostat négligemment balancé dans l'espace.

« Enfin, après lui avoir fait éprouver des trances mortelles, le ciel prit en pitié la victime ; le vent qui l'avait emportée alla la déposer doucement sur une meule de blé à quelques centaines de mètres de la route. Elle n'avait d'autre mal qu'une grande frayeur. Ce fait, nous le répétons, s'est passé en présence d'un certain nombre de témoins. Il est, dans la contrée, l'objet de toutes les conversations. »

Nous pourrions ajouter que l'Echo de Périquer, malgré ses affirmations, trouvera peu de crédules ; mais on lui pardonnera, sans doute, en faveur de ses bonnes intentions.

Pour tous les articles non signés, J. REBOUX.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Séance du 26 octobre 1856.

Sommes versées par 41 déposants, dont 12 nouveaux. fr. 5,972 »
 13 demandes en remb.^{tes} effectués. 13,58 30

LE STOCK

Bulletin des Soldes en tous genres
 SUR LA PLACE DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS.

Directeur : M. HAXHE BANGOFISKY.

AUX ABONNÉS : MM. les Fabricants et Négociants sont invités à donner au Stock l'énoncé et les échantillons des lots qu'ils ont à vendre au-dessous du cours, et indiquer s'ils désirent garder l'anonyme. — MM. les Commissionnaires et Acheteurs sont priés d'indiquer le Stock des demandes de lots ou parties qui leur sont utiles. — Toutes les opérations du Stock se font au comptant.
 Echantillons & Lettres affranchis.

AVIS AU COMMERCE.

Toute fabrique ou maison de commerce possède des articles dont l'inventaire, l'état, l'exécution ou la fin de nouveauté nécessite une taxe au-dessous du cours.

Le plus incontestable moyen d'appeler la vente sur des marchandises qui s'oublent et que l'acheteur, en général, ignore, c'est de les faire connaître.

A cet effet, l'administration du Stock s'est créée ! Elle a fondé, en premier lieu, un Bulletin hebdomadaire dont la première division, destinée aux acheteurs par les vendeurs, présente les OFFRES de parties à solder.

Le Stock fait donc appel à tous les négociants qui ont des lots dans ces conditions et en sollicite à l'appui les échantillons : car l'acheteur, sûr de trouver des éléments précieux pour ses achats, non-seulement voudra interroger chaque numéro du Stock, mais encore voudra s'identifier aux échantillons qui en font le sujet.

La deuxième division, destinée aux vendeurs par les acheteurs, sera LA DEMANDE de soldes ou du moins de parties en dehors du cours dont tel acheteur aurait besoin et qu'il ne trouverait pas aux aux offres.

Partant des principes suivants :
 1.^o Qu'à toute chose, quoi que ce soit, le fournisseur et l'acquéreur existent ;
 2.^o Que si tous les inventaires remuent des marchandises qui se meuvent en poussière, cela n'est dû qu'à l'ignorance du débouché primitif de solde, ou au parti pris de tenir tête ;
 3.^o Qu'aucun acheteur ne peut (s'il est commerçant) répudier de connaître ces occasions hors ligne.

L'Administration du Stock distribue à profusion son Bulletin, qui devient ensuite le guide perpétuel et indispensable de chacun. Une exposition permanente des échantillons qu'on lui confie, et les renseignements qu'elle donne à chacun, amènent droit au placement des lots, soit par elle-même, soit du vendeur à l'acheteur, qui, dès lors, se trouvent en présence.

Cette large combinaison, qui est sauvegardée de toute contrefaçon (par l'acquit en propriété exclusive), est appelée à rendre d'immenses services au commerce ; l'acquéreur qu'elle reçoit chaque jour par les renseignements qui s'y échanent et par les affaires qui s'y concluent déjà, lui assurent une place remarquable dans les transactions.

Pour le vendeur, désormais l'inventaire sera une vérité ; pour l'acheteur, l'introuvable devient trouvable, et le commissionnaire n'aura plus à biffer les trois quarts de ses ordres !

Abonnement au STOCK, à son Bulletin et aux avantages qu'il consacre.

20 francs par an pour Paris (le port en sus pour la province et l'étranger). — Toute demande d'abonnement du dehors de Paris doit être accompagnée d'un mandat sur la poste, à l'ordre de M. HAXHE BANGOFISKY, et adressée directement à l'Administration.

Droits à trois lignes d'insertions par semaine, en OFFRES ou DEMANDES de soldes, et tous renseignements désirables sont acquis aux Abonnés.

N. B. L'Administration ne prélève de provision que sur les affaires qu'elle traite elle-même directement, si le vendeur ou l'acheteur désirent garder l'incognito. Cette provision varie de 2 à 5 p. %, suivant l'importance de l'affaire. — (Toutes lettres ou échantillons non affranchis sont rigoureusement refusés).

Bureaux du STOCK, 15, rue Trévise, à Paris.

Représenté à Bordeaux, par M. CHADEFOND.
 à Saint-Etienne, par M. GIRAUDIER fils et CALLET, rue Ste.-Barbe, 32.
 à Roubaix, par M. DUQUENNOY, rue de l'Hospice, 26.
 à Tourcoing, par M. DUQUENNOY, rue du tilleul, 39.

AVIS. — L'administration demande des Représentants en province & à l'étranger.

Manufacture spéciale^{te} DE ROBES DE BAL
 M.^{me} ELMIRE,
 15, rue de Trévise, 15. SAISON D'HIVER 1856-57, CHOIX MAGNIFIQUE.